

DCM_2026_05_25

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026**

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

25

PATRIMOINE - URBANISME : Cession d'une fraction du domaine privé communale cadastré EH n°628 sise Traverse Ratapiole d'environ 60 m² dans la perspective de la réalisation de l'extérieur d'un appartement mitoyen

M. MC MANUS-SCHOUCHANA

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine immobilier, la ville d'Avignon est régulièrement amenée à céder des biens ou emprises devenus sans utilité pour le service public.

Par courrier en date du 24 février 2025, Madame Liza IRID et Monsieur Yanis DJEDID, propriétaires de l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 9, impasse Georges Rouault, ont sollicité l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section EH n°628 appartenant à la commune.

Cette demande porte sur une emprise foncière d'environ 60 m², contiguë à leur propriété, afin de constituer un espace extérieur privatif attenant à leur logement.

Cette emprise a fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2026.

Elle relève désormais du domaine privé communal et peut, à ce titre, être cédée.

La cession de cette emprise ne porte atteinte ni à la circulation, ni à la desserte des propriétés riveraines, ni à l'exercice d'un service public. Elle participe à la valorisation du patrimoine communal tout en permettant une gestion plus rationnelle de ce foncier.

Par cette cession, la Ville transférera aux acquéreurs la pleine propriété de cette emprise ainsi que les obligations qui y sont attachées, notamment en matière d'entretien, de gestion des espaces verts, des réseaux et des équipements qui pourraient s'y trouver, sous réserve des servitudes éventuellement constituées.

Il est proposé de céder à Madame Liza IRID et Monsieur Yanis DJEDID une emprise foncière d'environ 60 m² dont la superficie définitive sera fixée par un document d'arpentage établi par un géomètre-expert, au prix de 100 € HT/m² conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 30 juin 2026.

La cession interviendra sous réserve de l'établissement du document d'arpentage et sera conclue aux conditions suivantes :

- les frais de géomètre seront intégralement supportés par les acquéreurs ;
- les frais notariés et de publicité foncière seront à la charge des acquéreurs ;
- les acquéreurs prendront en charge, à compter du transfert de propriété, l'ensemble des obligations d'entretien, de gestion et, le cas échéant, les coûts liés aux réseaux, espaces verts, voirie, servitudes, ainsi qu'aux éventuels aménagements rendus nécessaires, notamment le déplacement ou l'implantation de boîtes aux lettres et de conteneurs.

À défaut de réalisation de ces conditions, la vente ne pourra être régularisée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2026 approuvant la désaffectation et le déclassement d'une fraction du domaine public cadastré section EH n°628 sise Traverse de la Ratapiole d'environ 60 m² dans la perspective de la réalisation de l'extérieur d'un appartement mitoyen,
Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 30 juin 2026.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Aménagements urbains, Urbanisme, Travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession d'une emprise foncière d'environ 60 m², avant arpentage sise Traverse Ratapiole, 84000 Avignon, au profit de Madame IRID et Monsieur DJEDID ;
- **DECIDE** que cette cession est fixée au prix de 100 € HT/m² conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 30 juin 2026 ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte

Pour : 42

Contre : 6

Abstention : 4

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :